

Plan Asso <> Asso

Le Plan Asso <> Asso

1. Bénéficiaires

Toute association de nationalité européenne faisant appel aux services et aux compétences de l'association peuvent être sujettes à ce plan. Mais ce dispositif n'est pas publiquement affiché et nous limitons ce programme aux asso ayant une trésorerie en situation délicate, ou n'ayant pas un grand budget.

Le but : Offrir cette solution uniquement aux associations nécessiteuses pour permettre à ces dernières des services de qualité à un prix abordable et raisonnable en accord avec leurs budgets.

2. Dispositif

Sous conditions de trésorerie et d'acceptation par la direction, ces associations pourront bénéficier de tarifs préférentiels, pour réduire les coûts des prestations associées. Cela peut se manifester par plusieurs gestes commerciaux comme la réduction du taux horaire lors de prestation ou bien alors, certaines parties du devis peuvent être exonérées. Cela sera par exemple le cas pour le décollage d'un drone qui ne sera pas facturé, ou bien alors la réduction du coup d'un cadreur passant de 12 à 6€/heure, ou encore, la non-facturation du montage...

3. Limites

Afin d'éviter tout abus, l'association demandeuses devra s'acquitter d'au moins 50% du prix du devis sans réduction et le devis final ne pourra pas être gratuit. L'utilisation de ce plan est limitée aux prestations que la direction de l'association juge « utiles », afin d'éviter que l'association soit engagée sur des prestations ou une communication n'était pas nécessaire à ce point. Les membres participants sont avertis des taux réduits selon les conditions définies dans le règlement intérieur. L'association se réserve le droit de refuser d'effectuer des devis à tarifs réduits sans motif de raison au client en vertu des conditions générales de ventes.